



Décès de mon époux et contrat de mariage

Par **Bouclett**, le **24/08/2015** à **16:49**

Mon époux vient de décéder. Beaucoup d'organismes me demandent un certificat d'hérédité pour accomplir les différentes démarches.

Apparemment je ne peux l'obtenir car nous avons fait un contrat de mariage car à l'époque il avait beaucoup de dettes et on a voulu préserver mes biens.

Puis-je quand même hériter? Si oui de quelle façon ? (ses biens 40 euros remboursement sécurité sociale, 260 euros sur son compte bancaire et pôle emploi qui devra lui verser une indemnité de décès je ne connais pas le montant)

Ma fille de 3 ans peut elle hériter ?

Je vous remercie pour vos réponses. Je suis complètement perdue beaucoup de démarches à effectuer alors que mon deuil et ma douleur sont encore et toujours présents